

Mairie
80B Allée de la mairie
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. : 04 75 65 23 96
Courriel : mairie@saintfortunat.fr

038/2026 - Registre 8
Arrêté de délégation aux élus

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à quatre le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Christophe Thomas en qualité de deuxième adjoint au maire en date du 20 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Monsieur Christophe Thomas, adjoint au maire, les attributions suivantes relatives aux travaux, à l'urbanisme et aux relations extérieures.

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 20 mars 2026 Monsieur Christophe Thomas, deuxième adjoint au maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : travaux, urbanisme et relations extérieures.

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et ne pourra pas signer les documents y ayant droit, à l'exception des documents relatifs à l'urbanisme.

Article 3 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire. L'adjoint n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

Article 4 :

Le Secrétaire Général est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Fait à Saint-Fortunat, le 30 avril 2026

Le Maire
Christian Féroussier

